

Règlement Intérieur 2016 - 2017

L'Académie de danse est une association, loi 1901, proposant l'enseignement de la danse et le développement chorégraphique. Les cours de danse sont ouverts à tous, adultes, adolescents et enfants ayant au minimum 5 ans au cours de l'année scolaire.

Article 1 : règlement intérieur

Le présent règlement intérieur sera remis à chaque élève ou à chaque famille d'élève lors de l'inscription. Par son inscription, l'élève et son représentant légal attestent de la lecture et de l'acceptation du présent règlement intérieur des cours de l'Académie de danse d'Épinal.

Article 2 : Disposition légales

Répondant aux obligations formulées par la législation en vigueur, les cours sont dispensés par Lydie Fornage, enseignante ayant suivi la formation au Diplôme d'Etat, membre de l'Association Française des Maîtres de Danse Classique (AFMDC).

L'académie de danse a souscrit une assurance en responsabilité civile n° 3900956 J auprès de la MAIF-associations&collectivités qui couvre l'ensemble de l'établissement en responsabilité civile étendue et garantie corporelle des élèves.

Article 3 : Inscription et paiement

Les tarifs des cours et la cotisation d'adhésion à l'association sont établis annuellement. Pour des facilités de gestion, tous les cours sont payables d'avance lors de l'inscription. Tous les règlements par chèques doivent être rédigés à l'ordre de « Académie de danse d'Épinal ».

Les absences ne peuvent être ni déduites, ni remboursées. Toutefois, une carte de 10 cours est proposée aux adultes (uniquement) ne pouvant s'engager dans une régularité. Seuls les arrêts définitifs, pour cause de déménagement, raisons professionnelles ou médicales donneront lieu, sur présentation d'un justificatif ou certificat médical, à un remboursement au prorata des semaines de cours restantes, à la date de fourniture de ces justificatifs.

Pour permettre aux familles d'équilibrer leur budget, l'Académie de danse propose 2 solutions de paiement :

- le paiement intégral du forfait lors de l'inscription (1 chèque unique),
- le paiement en établissant plusieurs chèques (au maximum en 6) rédigés aux dates précisées ci-après.

Il s'agit d'une proposition de solution de paiement, le paiement intégral ou partiel doit être réglé par chèque ou espèces.

Cotisation d'adhésion pour l'année 2015/2016 : 10 euros.

Carte 10 cours (uniquement pour adultes) : 80 euros

Tarifs 1 cours par semaine

	Lors de l'inscription	15/11/2016	01/01/2016	15/02/2016	01/04/2016	15/05/2016
Paiement intégral	10 + 225 = 235 euros					
Paiement par trimestre	10 + 75 = 85 euros		75 euros		75 euros	
Paiement en 6 échéances	10 + 35 = 45 euros	40 euros	35 euros	40 euros	35 euros	40 euros

Tarifs 2 cours par semaine

	Lors de l'inscription	15/11/2016	01/01/2016	15/02/2016	01/04/2016	15/05/2016
Paiement intégral	10 + 300 = 310 euros					
Paiement par trimestre	10 + 100 = 110 euros		100 euros		100 euros	
Paiement en 6 échéances	10 + 50 = 60 euros	50 euros	50 euros	50 euros	50 euros	50 euros

Tarifs 3 cours par semaine

	Lors de l'inscription	15/11/2016	01/01/2016	15/02/2016	01/04/2016	15/05/2016
Paiement intégral	10 + 345 = 355 euros					
Paiement par trimestre	10 + 115 = 125 euros		115 euros		115 euros	
Paiement en 6 échéances	10 + 55 = 65 euros	60 euros	55 euros	60 euros	55 euros	60 euros

Article 4 : Inscription et informations pratiques

Les cours seront dispensés entre le 19 septembre 2016 et le 8 juillet 2017, hors vacances scolaires (sauf répétition ou rattrapage de cours ou stage).

Pour un enseignement de qualité, les cours sont limités à 10/12 personnes.

Planning proposé pour l'année 2016/2017 (voir annexe).

Pour toute inscription, l'Académie de danse requiert :

- la fiche d'inscription remplie, datée et signée par l'élève et son représentant légal (s'il est mineur),
- un certificat médical précisant que l'élève ne présente aucune malformation ou séquelle, ni aucune maladie pouvant l'empêcher de danser. Lors de cette visite, s'assurer que la vaccination antitétanique est à jour,
- une photo d'identité (avec le nom de l'élève au dos),
- le versement du montant de la cotisation.

L'accès au cours implique que le dossier complet ait été déposé.

**ACADÉMIE DE DANSE
D'ÉPINAL**

Association loi 1901

116 Chemin de la Clé d'Or
88000 Épinal
Tél : 06 82 13 58 12
contact@elleaimeladanse.com

www.elleaimeladanse.com

Article 5 : Consignes pendant les cours

Pendant toute la durée de leur présence dans l'école, il est demandé aux parents ainsi qu'aux élèves de respecter la discrétion nécessaire au bon déroulement des cours, de respecter les consignes de sécurité et d'hygiène applicables aux locaux recevant du public, à savoir l'interdiction formelle de fumer, de consommer des substances alcoolisées ou prohibées par la loi.

Les téléphones portables doivent être éteints pendant toute la durée de présence dans l'école.

Article 6 : Tenue

Une tenue vestimentaire particulière est demandée : elle est composée d'un justaucorps (dont la couleur sera déterminée à la rentrée), d'un collant chair et d'une paire de demi-pointes. Pour un danseur, la tenue idéale se compose d'un t-shirt blanc avec des collants noirs et des demi-pointes.

Un élastique doit être cousu sur les chaussons de demi-pointes afin que ceux-ci soient bien maintenus.

Les adultes porteront une tenue de leur choix, leur permettant d'effectuer tous types de mouvement.

Avoir les cheveux attachés pour la pratique de la danse classique est une exigence. Le chignon est la coiffure la plus pratique pour une danseuse, elle évite ainsi d'être gênée par les cheveux lors des exercices. Les cheveux plus courts peuvent aussi être efficacement retenus par un bandeau.

Prévoir une trousse de coiffure (brosse, élastiques, épingles, etc) dans le sac de danse.

Les bijoux et montres de tous types ainsi que les piercing sont interdits pour des raisons de sécurité. Les chewing-gums sont bannis du studio de danse.

Les chaussons de pointe doivent être parfaitement adaptés aux pieds. Il faut parfois essayer plusieurs modèles ou marques avant de trouver le chausson idéal. Les chaussons usés étant dangereux pour les chevilles, une surveillance stricte sera exercée par le professeur.

Le marquage des affaires est vivement conseillé. Il facilitera la restitution en cas d'oubli. En cas de perte ou de vol de tout objet, l'Académie ne pourra être tenue pour responsable.

Il est conseillé de prendre une petite bouteille d'eau dans le sac (une bonne hydratation évite les courbatures).

Article 7 : Présence et absence des élèves

Les élèves doivent être assidus aux cours, seul gage de leur propre progression dans l'année, mais aussi afin de ne pas gêner la progression du groupe. Toute absence prévisible doit être signalée dès qu'elle est connue. En cas d'empêchement, prévenir au 06 82 13 58 12 ou à contact@elleaimeladanse.com.

Le professeur arrive au minimum 15 mn avant le cours. L'élève doit arriver 10 à 15 mn avant le cours pour avoir le temps de se préparer.

Toute blessure ou douleur devra impérativement être signalée au professeur.

Le professeur est civilement responsable des élèves pendant la durée du cours, des répétitions et de leur présence dans les locaux. En dehors de ce créneau, le professeur n'est pas responsable des élèves.

Article 8 : Absence du professeur

En cas d'absence du professeur, l'élève ou son représentant légal sera prévenu, dans la mesure du possible, par mail ou sms. Il appartient au représentant légal de s'assurer, avant de laisser l'élève seul, que le cours a bien lieu.

Article 9 : spectacles, représentations et répétitions

L'esprit d'équipe, la gestion du stress, la rigueur, la concentration, le partage et le plaisir sont autant de valeur apportées par la représentation publique. Ainsi l'accès à la scène est envisagé comme un véritable outil pédagogique, une finalité et fait partie intégrante de la formation dont elle en est l'application pratique.

L'Académie prévoit un spectacle tous les 2 ans, l'autre année privilégiera les « petites formes » de représentation, portes ouvertes et/ou stages avec restitution.

Lors de la préparation d'un spectacle, des répétitions supplémentaires peuvent avoir lieu en dehors des horaires de cours, notamment durant les vacances scolaires. L'apprentissage des chorégraphies se fera pendant les cours hebdomadaires pour les cours d'enfants. L'engagement à participer assidûment au cours est donc la condition nécessaire à une participation aux représentations publiques.

Pour les cours ados/adultes, les répétitions auront essentiellement lieu lors des ateliers du samedi.

En période de préparation de spectacle, plus de 3 absences non justifiées pourront induire l'exclusion du spectacle. L'assiduité de l'élève est la condition indispensable à la bonne cohésion du groupe.

Article 10 : Droit à l'image et données

L'Académie de danse d'Épinal se réserve le droit d'utiliser gratuitement et sans contrepartie présente ou future, l'image des élèves inscrits à des fins de communication ou de promotion, sur tout support que ce soit.

En dehors de déclarations légales, l'Académie ne diffusera, ni ne partagera aucune des données personnelles concernant l'élève. En application de la loi n°78-17 du 06 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, l'élève dispose des droits d'opposition, d'accès et de rectification des données le concernant.

Règlement Intérieur 2016 - 2017

ANNEXES

Cours et ateliers
Lydie - Académie de danse

Lundi	17h45 - 19h	Classique élémentaire 1
	19h - 20h15	Expression corporelle Ados/Adultes
Mardi	17h45 - 19h	Classique élémentaire 2
	19h - 20h15	Classique Ados/Adultes débutants ou reprise
Mercredi	15h - 16h	Classique 1ère année
	16h - 17h	Éveil / initiation
	17h - 18h15	Classique élémentaire 1
	18h30 - 20h30	Classique moyen Ados/Adultes
Vendredi	17h15 - 18h15	Classique élémentaire 2
	18h15 - 19h45	Classique moyen Ados/Adultes
	19h45 - 21h45	Classique avancé Ados/Adultes
Samedi	9h - 10h	Classique débutants Garçons
	10h - 13h	Atelier d'initiation à d'autres disciplines pour Ados/Adultes
	les 2 ^e et 4 ^e samedis du mois	

Constitution des classes

- Eveil / Initiation : 5/7 ans
- Classique 1^{ère} année : 7/9 ans (début de la technique classique)
- Élémentaire 1: 9/11 ans (2 à 3 ans de classique)
- Élémentaire 2 : 11/13 ans (2 à 4 ans de classique)
- Moyen : 13/16 ans et + (5 ans de classique et plus)

Pour + d'infos

Lydie FORNAGE
tel : 06 82 13 58 12
@ : contact@elleaimeladanse.com
site internet : www.elleaimeladanse.com